



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ONU-FEMMES**

**INTERVENTION DE M. DIANGUINA DIT
YAYA DOUCOURE, CHARGE D'AFFAIRES
DE LA MISSION PERMANENTE DU MALI
AUPRES DES NATIONS UNIES**

(Vérifier à l'audition)

New York, le 28 juin 2016

111 EAST 69TH STREET,
NEW YORK, N.Y.
10021

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence du Conseil d'Administration d'ONU-Femmes.

Dans le même esprit, je voudrais exprimer la gratitude du Gouvernement du Mali à Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU-Femmes et à toute son équipe, pour leurs efforts inlassables en faveur du bien-être des femmes et des enfants à travers le monde.

La délégation du Mali prend note de la présentation faite par le Représentant d'ONU-Femmes au Mali, Monsieur Maxime Houinato, sur les activités menées par son organisation dans mon pays, pendant la période post- conflit.

Monsieur Président,

Les actions d'ONU-Femmes au Mali qui nous ont été présentées, viennent en appui aux efforts du Gouvernement en faveur de l'épanouissement des femmes.

En effet, malgré la crise multidimensionnelle de laquelle le pays est en train de se remettre, les autorités maliennes n'ont épargné aucun effort pour assurer la promotion et la protection des droits des femmes.

Ainsi, pour parvenir à une participation plus accrue des femmes dans les instances de prise de décision, le Gouvernement du Mali a adopté la Politique Nationale Genre (PNG), dont la mise en œuvre a permis aux femmes maliennes d'être représentées à tous les échelons de l'administration publique, y compris au sein des Forces armées et de sécurité.

Toujours dans le souci de renforcer la représentation des femmes dans les sphères administratives et politiques, une loi instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives a été adoptée en décembre 2015. Cette loi qui garanti un minimum 30% des postes nominatifs et électifs aux femmes, contribuera, sans nul doute, à améliorer leur participation aux affaires publiques.

Le Gouvernement du Mali poursuit également ses actions visant à mettre fin aux pratiques socioculturelles discriminatoires qui compromettent la participation efficiente des femmes aux efforts de développement national, freinant du coup, leur épanouissement.

De même, les autorités maliennes sont engagées à lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris la pratique de la mutilation génitale féminine et du mariage précoce des filles.

Monsieur Président,

Pour assurer l'autonomisation des femmes rurales, le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a initié des programmes ciblés, permettant à cette couche, l'accès dans les conditions d'égalité, aux ressources économiques, notamment à la terre, aux moyens de production et au crédit pour les activités génératrices de revenus ainsi que le renforcement de leurs capacités managériales.

En plus de ces programmes, un Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) a été mis en place. Ce Fonds est dédié au financement des programmes **de développement de l'entrepreneuriat féminin, du renforcement du leadership féminin, de la participation politique des femmes** aux niveaux local et national, ainsi que **de la réinsertion socio-économique des enfants en situation difficile.**

Il convient de souligner que la mise en œuvre des programmes sus évoqués a été rendue possible grâce à la coopération et au soutien de nos partenaires, dont l'ONU-Femmes.

Monsieur le Président,

Le Mali, convaincu de la pertinence de la participation des femmes dans le processus de paix et de réconciliation nationale, a entrepris dès le début de la crise en 2012, des actions dans le cadre de l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur "femme, paix et sécurité".

Ces actions se sont traduites par l'implication des femmes dans le processus de dialogue inter-malien qui a abouti à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, il y a juste une année.

Participe de cette dynamique, l'adoption par le Gouvernement du second Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 pour la période 2015-2017, dont l'exécution permettra à mon pays de se focaliser davantage sur la problématique femme, paix et sécurité, à travers la prévention des violences, la protection et la réhabilitation des victimes, la participation des femmes au processus de paix et de réconciliation, ainsi que leur autonomisation économique.

Ce Plan, considéré comme un des outils de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, sert de boussole à l'ensemble des acteurs engagés pour l'effectivité de la participation des femmes à la reconstruction du pays.

C'est le lieu de remercier l'ONU-Femmes pour son accompagnement technique et financier dans le cadre de l'élaboration de ce document.

Monsieur le Président,

Pour revenir sur la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, il me paraît essentiel de relayer que les difficultés y afférentes sont, pour l'essentiel, liées aux facteurs ci-après :

1. l'insécurité ambiante qui freine la relance des actions de développement, particulièrement au nord du pays ;
2. la non disponibilité de tout le financement nécessaire à la réalisation des projets et programmes prévus dans l'Accord ;
3. la complexité des procédures pour le décaissement du financement déjà acquis.

En plus clair, ces difficultés qui sont préjudiciables à l'exécution correcte du Plan d'Actions pour l'application de la Résolution 1325 méritent d'être remédiées afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix.

A cet égard, je réaffirme la détermination du Gouvernement du Mali à assumer pleinement ses responsabilités dans ce sens et invite les autres acteurs, y compris les partenaires au développement, à assumer pleinement les leurs, pour permettre aux populations de percevoir les dividendes de la paix.

Monsieur Président,

Pour terminer, je voudrais réitérer mes sincères remerciements au Bureau d'ONU-Femmes à Bamako, sous la direction de M. Monsieur Maxime Houinato, pour son soutien et son accompagnement au Gouvernement du Mali, en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.